

CHAMPIONNATS D'ALSACE

- Qualification des joueurs en simples

Les épreuves de simples comportent :

En messieurs 32 joueurs qualifiés de la manière suivante :

1) les 24 premiers joueurs (de minimes à messieurs) aux points du critérium fédéral ayant joué au moins un tour dans la catégorie messieurs lors des 4 premiers tours et qui ne participe pas à la série Cadets;

2) les 6 meilleurs joueurs messieurs placés jusqu'à la place n° 1000 du classement national officiel diffusé de la seconde phase

3) Le champion départemental 67 et 68

4) Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 1), du 2) ou du 3) décline sa sélection, il est remplacé par un joueur qualifié aux points par sa participation au critérium.

- Déroulement sportif

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé 8 poules de 4, **2 joueurs qualifiés par poule**

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

En dames 16 joueuses qualifiées de la manière suivante :

1) les 12 premières joueuses (de minimes à dames) aux points du critérium fédéral ayant joué au moins un tour dans la catégorie dames lors des 4 premiers tours et qui ne participe pas à la série cadettes;

2) les 2 meilleures joueuses dames placées jusqu'à la place n° 300 du classement national officiel diffusé de la seconde phase et n'ayant pas participé au Critérium fédéral

3) La championne départementale 67 et 68

4) Lorsqu'une joueuse qualifiée au titre du 1), du 2), ou du 3) décline sa sélection, elle est remplacée par une joueuse qualifiée aux points par sa participation au critérium.

5) Lorsqu'une joueuse qualifiée au titre du 1), du 2), du 3) ou du 4) décline sa sélection, elle est remplacée par une joueuse qualifiée dans la série juniors filles.

- Déroulement sportif

Les joueuses sont placées dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé 4 poules de 4, **2 joueuses qualifiées par poule**

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

Dans les séries juniors, cadets, minimes et benjamins:

En garçons, 14 joueurs qualifiés à partir du classement aux points du critérium fédéral dans les catégories auxquelles ils ont participé lors des 4 premiers tours (**Chaque joueur ne peut participer qu'à une seule série le samedi et une seule série le dimanche**)

En filles, 6 joueuses qualifiées à partir du classement aux points du critérium fédéral dans les catégories auxquelles elles ont participé lors des 4 premiers tours (**Chaque joueuse ne peut participer qu'à une seule série le samedi et une seule série le dimanche**)

Le et la champion(ne) départementale 67 et 68 de la catégorie concernée

- Déroulement sportif

Les joueurs et joueuses sont placés dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé

4 poules de 4, **2 joueurs qualifiés par poule en garçon**

2 poules de 4, **2 joueuses qualifiées par poule en fille**

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

Dans les séries des jeunes nés en 2003, nés en 2004, nés en 2005 et après

Les 4 meilleurs joueurs par âge et par sexe à l'issue des tours préliminaires du Critérium sont qualifiés. Un titre de « Ptit' As d'Alsace » ou de « Ptite As d'Alsace » est décerné par catégorie d'âge et par sexe (soit 3 titres en garçons et 3 titres en filles).

La formule de compétition est la suivante :

- Une poule unique de 4 joueurs par catégorie

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches, soit en 3 manches gagnantes.

La commission sportive régionale établit le classement aux points du critérium fédéral servant de base à la qualification des joueurs. Si plusieurs joueurs sont ex-aequo, il est tenu compte du dernier classement officiel diffusé. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

- Epreuves de doubles

Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles les joueurs qualifiés pour les épreuves de simples.

Il n'existe aucune restriction d'appartenance à une même association. Le placement dans le tableau se fait par addition des points du dernier classement national diffusé

- Durée des parties

Les poules qualificatives des épreuves de simples et les épreuves de double se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

Les tableaux à élimination directe des épreuves de simples seniors, juniors et cadets se disputent au meilleur des sept manches (quatre manches gagnées).

- Droits d'inscription

Gratuit pour les joueurs et joueuses qualifiés par le critérium fédéral ou les championnats individuels départementaux

30 € pour tous les autres joueurs et joueuses

- Dispositions diverses

Il est interdit à tout joueur ou toute joueuse qualifiés, de participer le même jour à une autre épreuve, de quelque nature qu'elle soit, sous peine de sanctions à décider par la commission sportive régionale.

Seules les séries jouées seront récompensées.

Tout qualifié dont la participation a été confirmée, en cas de forfait non excusé, se verra infliger une amende dont le montant est fixé chaque année par la commission sportive régionale : 48 € pour 2011/2012.